



cerfa

APPRÉHENSÉ  
N° 13632\*07  
15 OCT. 2018  
Service Territorial

### DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT

Articles L.341-3, R.341-1 et suivants du code forestier  
(Avant de remplir cette demande, veuillez lire attentivement la notice d'information)

Veuillez transmettre l'original de la demande avec ses pièces-jointes, à la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) du département principal dans lequel se situe les défrichements ou à la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) pour les DOM, selon l'une des modalités suivantes :

- 1- par courrier en recommandé avec avis de réception
- 2- par remise sur place à la DDT(M) ou à la DAAF, contre un récépissé de dépôt
- 3- par téléprocédure accessible par internet : <https://agriculture-portail.6tzen.fr/default/requests/cerfa13632/>

Si votre projet est à cheval sur plusieurs départements, il vous faudra plusieurs autorisations : vous devez transmettre dans les mêmes conditions, une copie de votre demande comportant la totalité de votre projet (sans ses pièces-justificatives), à chacun des autres départements concernés. Pour la téléprocédure, si vous avez bien renseigné dans le formulaire les départements de votre projet, ces différentes transmissions se feront automatiquement.

Dans tous les cas, veuillez conserver un exemplaire de votre demande.

#### RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

À L'USAGE DU MINISTÈRE EN CHARGE DES FORÊTS - NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION GRISÉE

N° DOSSIER : STC 17-055-056 DATE DE RÉCEPTION : 15/10/2018

#### IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

POUR TOUS LES DEMANDEURS (la liste des pièces à joindre figure en page 3)

N° SIRET : 2211310101151010121417 ou N° PACAGE : \_\_\_\_\_ ou

N° NUMAGRIT\* : \_\_\_\_\_ ou Si aucun numéro attribué, cocher la case

\*attribué par le ministère chargé de l'agriculture pour les usagers n'ayant pas de N° SIRET

POUR LES DEMANDEURS PERSONNES PHYSIQUES (joindre pièce 11, le cas échéant)

Nom, prénom du demandeur : Madame  Monsieur

né(e) le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_ dépt : \_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Nom, prénom du représentant mandaté pour présenter la demande, le cas échéant :

POUR LES DEMANDEURS EN INDIVISION (joindre pièce 11)

Nom de l'indivision demandeuse : \_\_\_\_\_

Nom, prénom du représentant mandaté pour présenter la demande : Madame  Monsieur

né(e) le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_ dépt : \_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

POUR LES DEMANDEURS PERSONNES MORALES (joindre pièce 12 ou 13)

Raison sociale et type de société ou collectivité demandeuse : Département des Bouches du Rhone - direction de l'architecture et la construction

Nom et Prénom du représentant habilité à déposer la demande : VOSKARIDES ALKIS

Nom, Prénom du responsable de projet (si différent) :

#### COORDONNÉES DU BÉNÉFICIAIRE DE L'AUTORISATION

Adresse du demandeur : N°52 Avenue Saint Just complément d'adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : 13125 Commune : MARSEILLE cedex 20

Coordonnées de contact du demandeur  ou de son représentant  ou de son responsable de projet  (cocher la case correspondante) :

Téléphone : \_\_\_\_\_

Fixe

Mobile

Mél : vaisse.florent@departement13.fr

*florent.vaisse*  
*vaisse.florent@departement13.fr*

**LA DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHER PORTE SUR LES TERRAINS SUIVANTS : (joindre pièce 1 et 2)**

Dénomination de la propriété ou du massif contenant les terrains à défricher :

N° DÉPARTEMENT - COMMUNE	SECTION	N° PARCELLE	SURFACE DE LA PARCELLE ENTIERE	SURFACE À DÉFRICHER PAR PARCELLE	CLASSEMENT AU PLU (1)
MARTIGUES - SAINT MACAIRE	BN	513p	1 0   ha   6   4   a   4   7   ca (m <sup>2</sup> )	1 0   ha   3   3   a   9   3   ca (m <sup>2</sup> )	1 AUc
MARTIGUES - ST MACAIRE	BN	58p	1 0   ha   8   1   a   4   7   ca (m <sup>2</sup> )	1 0   ha   8   1   a   4   7   ca (m <sup>2</sup> )	1 AUc
MARTIGUES - ST MACAIRE	BN	342p	1 0   ha   4   3   a   1   0   ca (m <sup>2</sup> )	1 0   ha   3   1   a   1   0   ca (m <sup>2</sup> )	1 AUc
			1   ha         ca (m <sup>2</sup> )	1   ha         ca (m <sup>2</sup> )	
			1   ha         ca (m <sup>2</sup> )	1   ha         ca (m <sup>2</sup> )	
			1   ha         ca (m <sup>2</sup> )	1   ha         ca (m <sup>2</sup> )	
			1   ha         ca (m <sup>2</sup> )	1   ha         ca (m <sup>2</sup> )	
			1   ha         ca (m <sup>2</sup> )	1   ha         ca (m <sup>2</sup> )	
			1   ha         ca (m <sup>2</sup> )	1   ha         ca (m <sup>2</sup> )	
			1   ha         ca (m <sup>2</sup> )	1   ha         ca (m <sup>2</sup> )	
			1   ha         ca (m <sup>2</sup> )	1   ha         ca (m <sup>2</sup> )	
			1   ha         ca (m <sup>2</sup> )	1   ha         ca (m <sup>2</sup> )	
			1   ha         ca (m <sup>2</sup> )	1   ha         ca (m <sup>2</sup> )	
			1   ha         ca (m <sup>2</sup> )	1   ha         ca (m <sup>2</sup> )	
			1   ha         ca (m <sup>2</sup> )	1   ha         ca (m <sup>2</sup> )	
			1   ha         ca (m <sup>2</sup> )	1   ha         ca (m <sup>2</sup> )	
			1   ha         ca (m <sup>2</sup> )	1   ha         ca (m <sup>2</sup> )	
			1   ha         ca (m <sup>2</sup> )	1   ha         ca (m <sup>2</sup> )	

(1) Si la commune a un Plan Local d'Urbanisme, préciser le classement de la parcelle au moment du dépôt de la demande et notamment si elle est classée en «Espace Boisé Classé» (EBC).

**CARACTÉRISTIQUES DU PROJET**

Surface totale à défricher : 1 0 | ha | 4 | 6 | a | 5 | 0 | ca (m<sup>2</sup>)

N° du département unique ou principal des travaux : 1 3

Autres départements concernés par les travaux : N° de département 2 : | | | N° de département 3 : | | |

Destination principale des terrains après défrichage (pour les destinations agricoles, préciser prairie, culture, vigne,...) :

Construction d'un collège 650 + restaurant scolaire + gymnase + plateau sportif + salle polyvalente + logements de fonction

Projet nécessitant un permis de construire (cocher la case si "oui") :

**PROPRIÉTAIRE DES TERRAINS À DÉFRICHER ET SES AYANTS DROIT : (joindre pièce 3 et 7 si ayants droit)**

NOM ET PRÉNOM OU RAISON SOCIALE	QUALITÉ (indivisaire, usufruitier, nu-proprétaire,...)	ADRESSE	TÉLÉPHONE
Mairie de Martigues	Propriétaire	Adresse Mairie: Avenue Louis Sammut, 13500 Martigues  Adresse des parcelles à défricher: ST MACAIRE SUD - Bd des Rayettes 13 500 Martigues	

**LA DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHER PORTE SUR LES TERRAINS SUIVANTS : (joindre pièce 1 et 2)**

Dénomination de la propriété ou du massif contenant les terrains à défricher : \_\_\_\_\_

N° DÉPARTEMENT - COMMUNE	SECTION	N° PARCELLE	SURFACE DE LA PARCELLE ENTIERE	SURFACE À DÉFRICHER PAR PARCELLE	CLASSEMENT AU PLU (1)
MARTIGUES - SAINT MACAIRE	BN	513p	1 0 ha  6 4 a  4 7 ca (m <sup>2</sup> )	1 0 ha  3 3 a  9 3 ca (m <sup>2</sup> )	1 AUc
MARTIGUES - ST MACAIRE	BN	58p	1 0 ha  8 1 a  4 7 ca (m <sup>2</sup> )	1 0 ha  8 1 a  4 7 ca (m <sup>2</sup> )	1 AUc
MARTIGUES - ST MACAIRE	BN	342p	1 0 ha  4 3 a  1 0 ca (m <sup>2</sup> )	1 0 ha  3 1 a  1 0 ca (m <sup>2</sup> )	1 AUc
			1  ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	1  ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	
			1  ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	1  ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	
			1  ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	1  ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	
			1  ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	1  ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	
			1  ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	1  ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	
			1  ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	1  ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	
			1  ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	1  ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	
			1  ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	1  ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	
			1  ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	1  ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	
			1  ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	1  ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	
			1  ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	1  ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	
			1  ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	1  ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	
			1  ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	1  ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	
			1  ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	1  ha   a   ca (m <sup>2</sup> )	

(1) Si la commune a un Plan Local d'Urbanisme, préciser le classement de la parcelle au moment du dépôt de la demande et notamment si elle est classée en «Espace Boisé Classé» (EBC).

**CARACTÉRISTIQUES DU PROJET**

Surface totale à défricher : 1 1|ha| 4|6|a| 5|0|ca (m<sup>2</sup>)

N° du département unique ou principal des travaux : 1 3

Autres départements concernés par les travaux : N° de département 2 : | | | N° de département 3 : | | |

Destination principale des terrains après défrichement (pour les destinations agricoles, préciser prairie, culture, vigne,...) : \_\_\_\_\_

Construction d'un collège 650 + restaurant scolaire + gymnase + plateau sportif + salle polyvalente + logements de fonction

Projet nécessitant un permis de construire (cocher la case si "oui") :

**PROPRIÉTAIRE DES TERRAINS À DÉFRICHER ET SES AYANTS DROIT : (joindre pièce 3 et 7 si ayants droit)**

NOM ET PRÉNOM OU RAISON SOCIALE	QUALITÉ (indivisaire, usufruitier, nu-proprétaire,...)	ADRESSE	TÉLÉPHONE
Mairie de Martigues	Propriétaire	Adresse Mairie: Avenue Louis Sammut, 13500 Martigues  Adresse des parcelles à défricher: ST MACAIRE SUD - Bd des Rayettes 13 500 Martigues	



**LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE (ARTICLE R.341-1 DU CODE FORESTIER)**

N°	Pièces	Dans quels cas fournir cette pièce ?	Pièce jointe
1	Plan de situation (extrait de carte au 1/25000 <sup>ème</sup> ou au 1/50000 <sup>ème</sup> ) localisant les terrains à défricher et la commune la plus proche ;	Tous demandeurs	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Le ou les extraits des feuilles du plan cadastral contenant les parcelles concernées et précisant l'emprise des surfaces à défricher pour les besoins du projet (emprise du bâti, des aires de travail, des accès et stationnements, des réseaux de raccordement,...) ;	Tous demandeurs	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Attestation de propriété (relevé de propriété de moins de 6 mois délivré par les Services des Impôts Fonciers ou acte notarié à jour) ;	Tous demandeurs	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Échéancier prévisionnel des travaux de défrichement ;	Exploitant de carrière	<input type="checkbox"/>
<b>Projets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement :</b>			
5	Évaluation des incidences Natura 2000. Cette évaluation peut être intégrée à l'étude d'impact ou à la demande d'examen au cas par cas ;	Défrichement impactant ou susceptible d'impacter un site Natura 2000	<input checked="" type="checkbox"/>
6	• Décision de l'Autorité environnementale portant dispense de la réalisation d'une étude d'impact ; ou dans le cas contraire : • Etude d'impact ;	Défrichement de 0,5 ha à moins de 25 ha	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Étude d'impact ;	Défrichement à partir de 25 ha	<input type="checkbox"/>
<b>Pièces justifiant de la maîtrise foncière des terrains :</b>			
8	Les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire des terrains (ou de son représentant mandaté) si ce dernier n'est pas le demandeur ;	Demandeurs non propriétaires (hors cas des pièces 9 et 10)	<input checked="" type="checkbox"/>
9	Copie de la déclaration d'utilité publique ;	Si le demandeur peut bénéficier de l'expropriation pour cause d'utilité publique	<input type="checkbox"/>
10	Accusé de réception de l'envoi au propriétaire de la demande d'autorisation de défrichement ;	Si le demandeur bénéficie d'une servitude pour le transport ou la distribution d'énergie prévue au 1° du R341-1 du code forestier	<input type="checkbox"/>
<b>Habilitation du signataire à déposer la demande :</b>			
11	Mandat autorisant le mandataire à déposer la demande ;	Particuliers non propriétaires, indivisions	
12	L'acte autorisant le représentant qualifié de la personne morale à déposer la demande (Délibération du conseil d'administration, extrait Kbis de moins de 6 mois,...) ;	Personne morale autre qu'une collectivité	<input checked="" type="checkbox"/>
13	Délibération de l'assemblée délibérante autorisant son représentant à déposer la demande ;	Collectivité	<input type="checkbox"/>

**ENGAGEMENTS ET SIGNATURE**

Je soussigné (nom et prénom) : **Alkis VOSKARIOES**

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Au nom du demandeur indiqué en page 1 et pour son compte, je demande l'autorisation de procéder au défrichement des parcelles indiquées page 2 conformément au plan de délimitation joint à ma demande (pièce 2) et m'engage à respecter les conditions qui seront subordonnées à cette autorisation.

Fait le **11/10/2018**

cachet (le cas échéant) et signature du demandeur

Le Directeur de l'Architecture  
et de la Construction

**Alkis VOSKARIOES**

**MENTIONS LÉGALES**

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

Handwritten text, possibly a list or index, written vertically along the right edge of the page. The text is faint and difficult to read, but appears to consist of several lines of characters.





## DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT

### COLLEGE MARCEL PAGNOL A MARTIGUES

ST MACAIRE SUD - Boulevard des Rayettes  
13 500 Martigues

#### MAITRE D'OUVRAGE:

DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE  
Direction de l'Architecture et de la Construction  
Service Construction Collèges  
Chef de projet: Florent VAÏSSE  
52, avenue de Saint-Just  
13 256 Marseille Cedex 20  
Tel: 04 13 31 20 30  
@: florent.vaisse@departement13.fr



#### ARCHITECTE:

LACAILLE LASSUS ARCHITECTES ASSOCIES  
4, Rue Marceau  
13 250 Saint-Chamas  
Tel: 04 90 50 96 97  
@: b.ros@archi-lacaillelassus.com



#### BET:

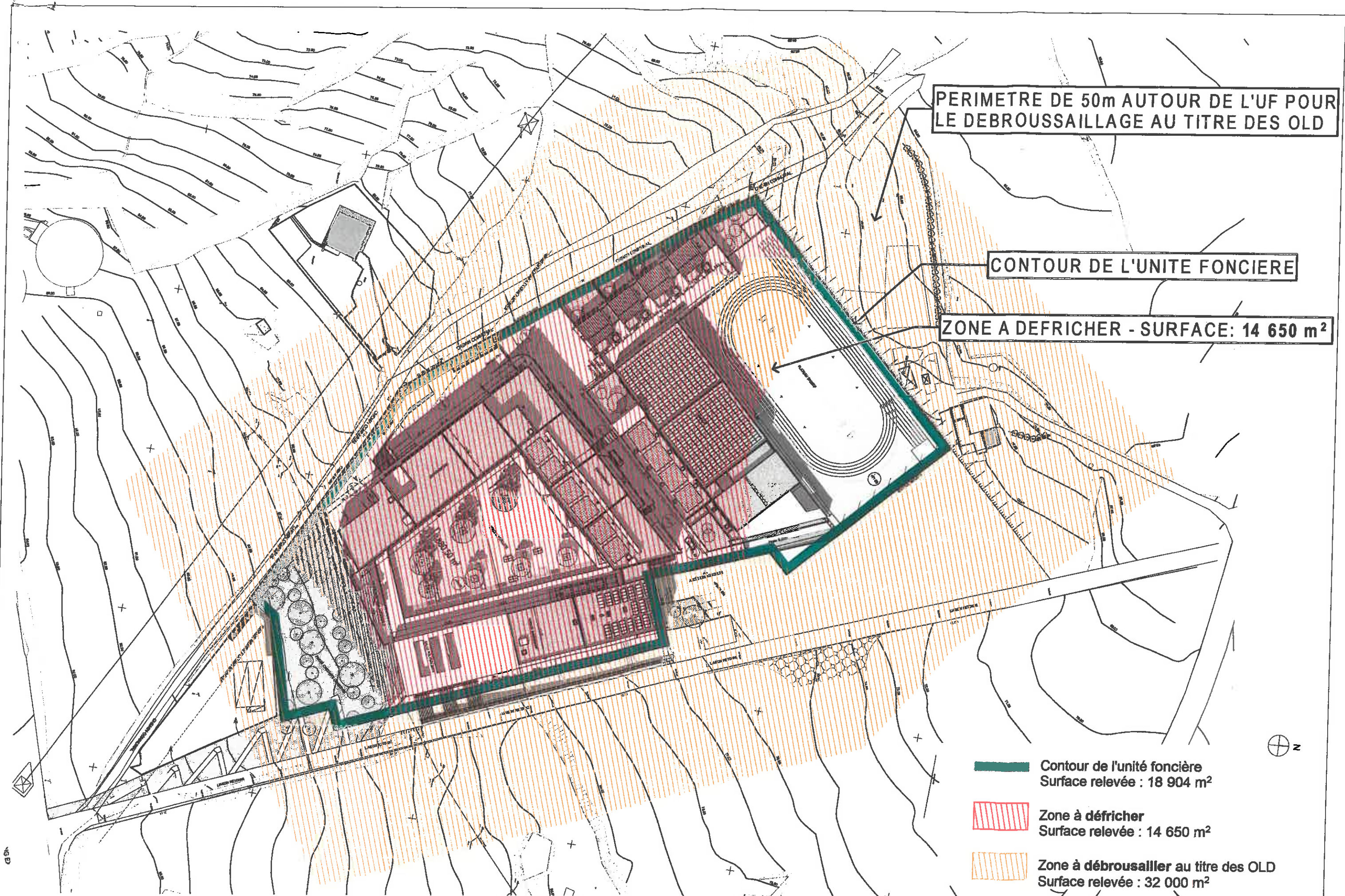
INGEROP  
Cécile CORLOUËR  
Chargée d'études environnement  
Espace Concorde  
120 impasse Jean-Baptiste Say  
34470 Pérols  
Tel : 04 67 27 85 20  
@: cecile.corlouer@ingerop.com



**Pièces constitutives de la demande d'autorisation de défrichement:**

- Cerfa n° 13632 \* 07,
- 1 - Plan de situation 1/25 000,
- 1 bis - Plan de situation 1/1 000,
- 2 - Plan de défrichement 1/2 000,
- 2 bis- Plan de masse 1/1 000,
- 3 - Informations parcelles,
- 3a - Relevé de propriété de la parcelle BN 58,
- 3b- Relevé de propriété de la parcelle BN 342,
- 3c - Relevé de propriété de la parcelle BN 0513,
- 6 - Arrêté n°AE-F09318P0058 du 26/03/2018 portant décision d'examen au cas par cas en application de l'article R122-3 du code de l'environnement,
- 7 – Etude d'impact en annexe,
- 8 - Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Martigues,
- 8a – Annexe de la délibération,
- 12 – Arrêté de délégation.


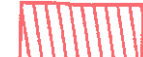





PERIMETRE DE 50m AROUND DE L'UF POUR LE DEBROUSSAILLAGE AU TITRE DES OLD

CONTOUR DE L'UNITE FONCIERE

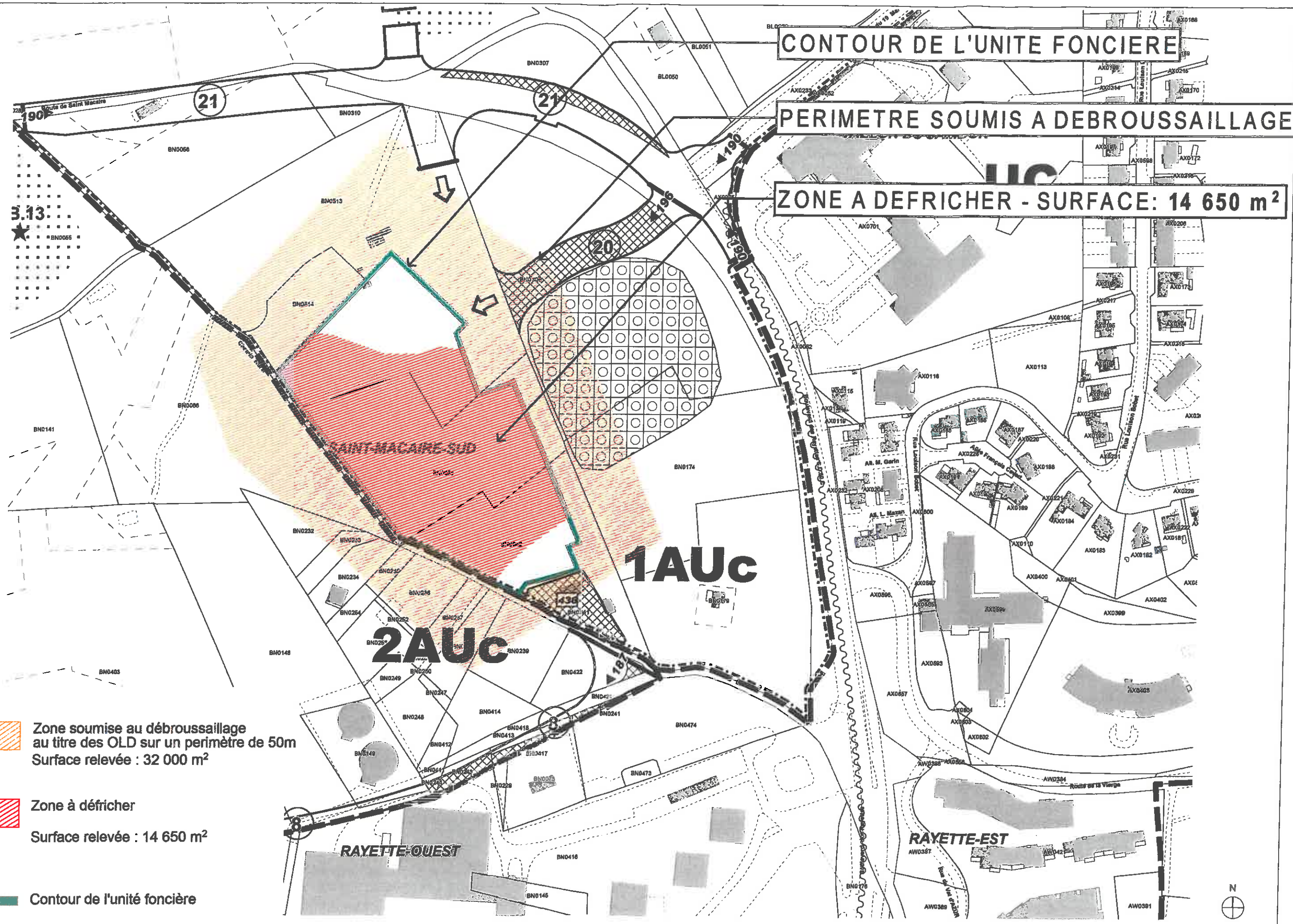
ZONE A DEFRICHER - SURFACE: 14 650 m<sup>2</sup>

-  Contour de l'unité foncière  
Surface relevée : 18 904 m<sup>2</sup>
-  Zone à défricher  
Surface relevée : 14 650 m<sup>2</sup>
-  Zone à débroussailler au titre des OLD  
Surface relevée : 32 000 m<sup>2</sup>

PIECE N°2 bis : Plan de masse du projet avec l'emprise des surfaces à défricher + l'emprise du bâti, des accès, des stationnements...)







CONTOUR DE L'UNITE FONCIERE

PERIMETRE SOUMIS A DEBROUSSAILLAGE

ZONE A DEFRICHER - SURFACE: 14 650 m<sup>2</sup>


1AUc


2AUc

SAINT-MACAIRE-SUD

RAYETTE-OUEST

RAYETTE-EST

 Zone soumise au débroussaillage  
au titre des OLD sur un périmètre de 50m  
Surface relevée : 32 000 m<sup>2</sup>

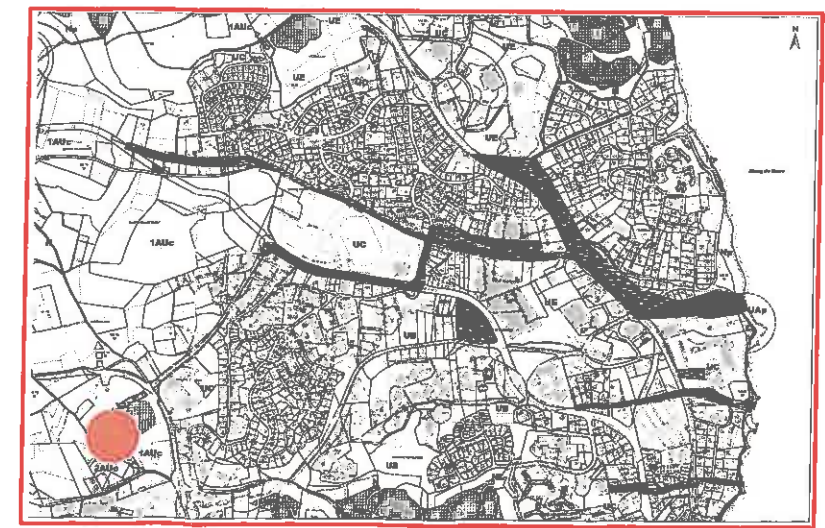
 Zone à défricher  
Surface relevée : 14 650 m<sup>2</sup>

 Contour de l'unité foncière

PIECE N°2 : Plan cadastral contenant les parcelles concernées et précisant l'emprise des surfaces à défricher pour les besoins du projet







PIECE N°1 Plan de situation (extrait de carte au 1/25000)

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100



Informations littérales relatives à 3 parcelles sur la commune :  
MARTIGUES (13).

Références de la parcelle 000 BN 58

Référence cadastrale de la parcelle	000 BN 58
Contenance cadastrale	8 960 mètres carrés
Adresse	SAINT MACAIRE SUD 13117 MARTIGUES

Références de la parcelle 000 BN 513

Référence cadastrale de la parcelle	000 BN 513
Contenance cadastrale	21 742 mètres carrés
Adresse	SAINT MACAIRE SUD 13117 MARTIGUES

Références de la parcelle 000 BN 342

Référence cadastrale de la parcelle	000 BN 342
Contenance cadastrale	6 247 mètres carrés
Adresse	SAINT MACAIRE SUD 13117 MARTIGUES



**LES 3 PARCELLES CONCERNEES PAR L'EMPRISE DU  
PROJET SONT COMMUNALES**

Service de la Documentation Nationale du Cadastre  
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex  
SIRET 16000001400011

©2017 Ministère de l'Équipement et des Transports

Informations sur la feuille éditée par internet le 02/10/2018(fuseau horaire de Paris)





COMMUNE DE MARTIGUES  
Lieu-dit: SAINT MACAIRE SUD

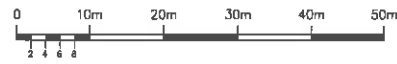
RELOCALISATION DU COLLEGE  
MARCEL PAGNOL

PROPRIETE DE LA COMMUNE DE MARTIGUES

Cadastre : Section BN N° 58 (8960 m2) - 342 (6247 m2) - 513 (21742 m2)

**PARCELLE A DETACHER**  
S= 18.904 m2 Cadastre: Section BN n°

PLAN DE DIVISION



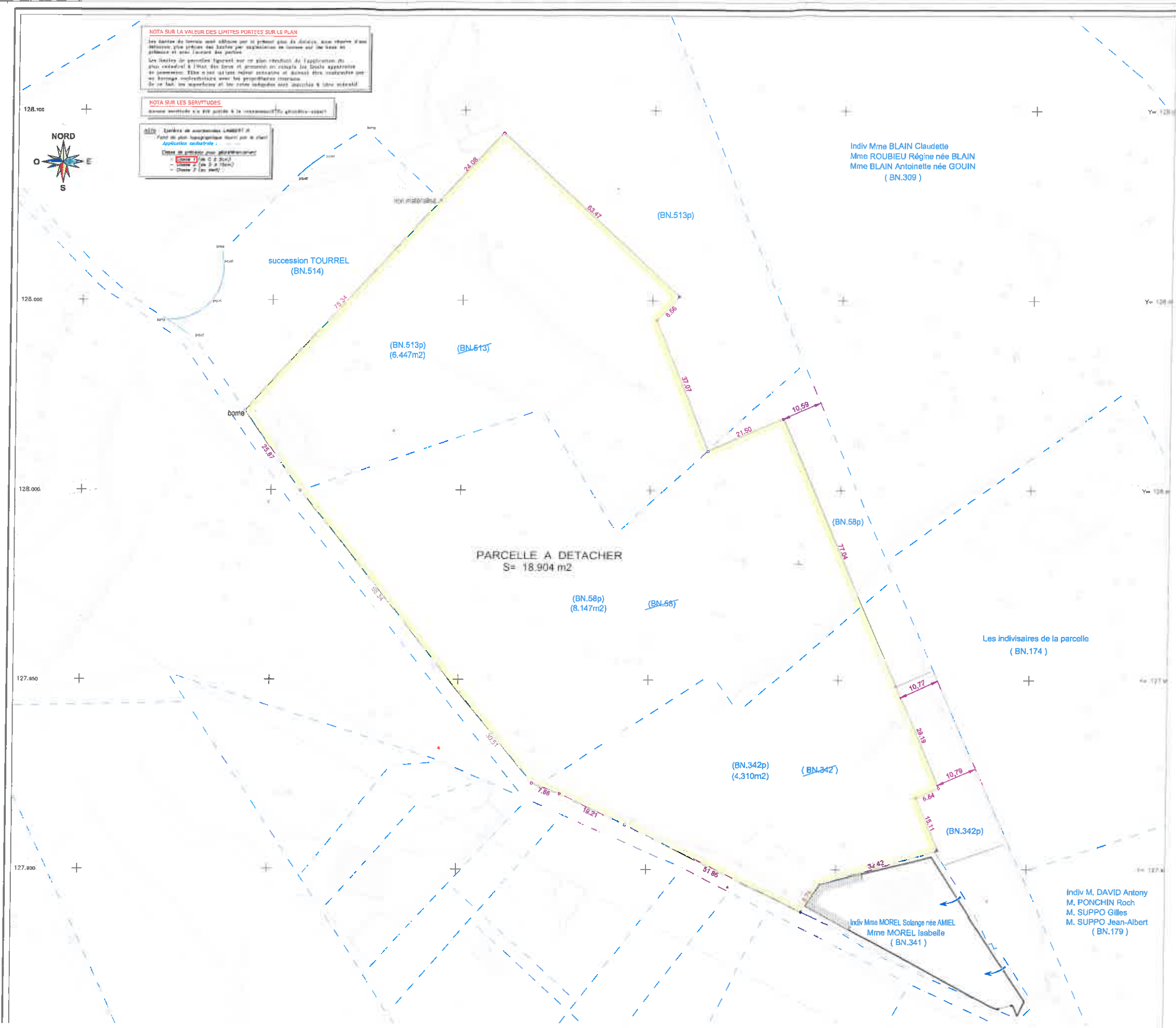
La valeur juridique de ce document n'est acquise que s'il a été joint en l'état à un acte authentique  
L'authenticité de ce document est exclusivement assurée par la signature originale du Géomètre-Expert D.P.L.G. REPRODUCTION STRICTEMENT RESERVEE

SARL Cabinet MICHELETTI Géomètre-expert D.P.L.G.

10 Bd Jean-Marie L'Huilier - 13800 ISTRES - Tél: 04.42.55.00.83 - Fax: 04.42.55.92.37 - E-mail: jsmicheletti@wanadoo.fr

REFERENCE DOSSIER	10718	Dessiné le	29 AVRIL 2014
REFERENCE FICHIER	10718	BUREAU:	C. B. TERRAIN

Modifié le	Indice	Objet de la modification



PIECE N°1 Bis : Plan de division de la parcelle concernée





PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

**Arrêté n° AE-F09318P0058 du 26/03/2018**  
**Portant décision d'examen au cas par cas**  
**en application de l'article R122-3 du code de l'environnement**

Le préfet de région,

Vu la directive 2011/92/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 codifiée concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement, notamment son annexe III ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L122-1, R122-2 et R122-3 ;

Vu le code forestier, notamment ses articles L341-1 et L341-3 ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 26 juillet 2012 relatif au contenu du formulaire d'examen au cas par cas ;

Vu l'arrêté du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur n°R93-2017-12-11-018 du 11/12/17 portant délégation de signature à Madame la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu la demande d'examen au cas par cas enregistrée sous le numéro F09318P0058, relative à la réalisation d'un projet de reconstruction délocalisée du collège Marcel Pagnol sur la commune de Martigues (13), déposée par TERRA 13, reçue le 13/02/2018 et considérée complète le 15/02/2018 ;

Vu la saisine de l'agence régionale de santé en date du 20/02/2018 ;

**Considérant la nature du projet, qui relève de la rubrique 47a du tableau annexé à l'article R122-2 du code de l'environnement qui soumet à examen au cas par cas les défrichements portant sur une superficie totale, même fragmentée, comprise entre 0,5 et 25 hectares et consiste à procéder au défrichage de la parcelle cadastrée sur une superficie de 15850 m<sup>2</sup> ;**

**Considérant le projet consiste en la construction:**

- d'une unité d'accueil d'une capacité de 600 élèves,
- d'une unité SEGPA avec locaux d'activités d'une capacité de 64 élèves,
- d'un restaurant scolaire,
- d'un gymnase,
- d'un plateau d'évolution sportif,
- de 5 logements de fonction,
- d'une salle polyvalente,
- de 60 places de parking privé ;

Considérant que ce projet a pour objectif d'améliorer l'accueil des élèves par un bâtiment neuf et une capacité d'accueil accrue ;

**Considérant la localisation du projet:**

- en zone naturelle,
- sur une commune littorale ;

Considérant que le projet se traduit par une modification des écoulements hydrauliques ;

Considérant qu'un diagnostic approfondi de la présence de la flore du secteur est nécessaire afin de lever le risque d'impact sur des espèces protégées ;

Considérant les impacts potentiels du projet sur l'environnement qui concernent :

- la biodiversité, les habitats naturels et potentiellement plusieurs espèces protégées ;
- le paysage par modification des caractéristiques paysagères et des perceptions ;
- les sols par artificialisation de surfaces importantes ;

**Arrête :**

**Article 1**

En application de la section première du chapitre II du titre II du livre premier du code de l'environnement, le dossier de demande d'autorisation du projet de défrichement de la parcelle cadastrée située sur la commune de Martigues (13) doit comporter une étude d'impact dont le contenu est défini par l'article R122-5 du code de l'environnement.

**Article 2**

La présente décision, délivrée en application de l'article R.122-3 du code de l'environnement, ne dispense pas des autorisations administratives auxquelles le projet peut être soumis.

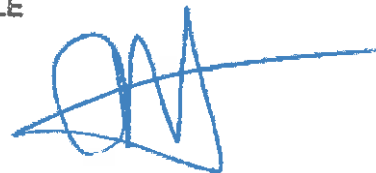
**Article 3**

Le présent arrêté est publié sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de PACA. La présente décision est notifiée à TERRA 13.

Fait à Marseille, le 26/03/2018.

Pour le préfet de région et par délégation,  
Pour la directrice et par délégation,  
L'adjointe à la cheffe d'unité évaluation  
environnementale

Delphine MARIELLE



**Considérant la localisation du projet:**

- en zone naturelle,
- sur une commune littorale ;

Considérant que le projet se traduit par une modification des écoulements hydrauliques ;

Considérant qu'un diagnostic approfondi de la présence de la flore du secteur est nécessaire afin de lever le risque d'impact sur des espèces protégées ;

Considérant les impacts potentiels du projet sur l'environnement qui concernent :

- la biodiversité, les habitats naturels et potentiellement plusieurs espèces protégées ;
- le paysage par modification des caractéristiques paysagères et des perceptions ;
- les sols par artificialisation de surfaces importantes ;

**Arrête :**

**Article 1**

En application de la section première du chapitre II du titre II du livre premier du code de l'environnement, le dossier de demande d'autorisation du projet de défrichement de la parcelle cadastrée située sur la commune de Martigues (13) doit comporter une étude d'impact dont le contenu est défini par l'article R122-5 du code de l'environnement.

**Article 2**

La présente décision, délivrée en application de l'article R.122-3 du code de l'environnement, ne dispense pas des autorisations administratives auxquelles le projet peut être soumis.

**Article 3**

Le présent arrêté est publié sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de PACA. La présente décision est notifiée à TERRA 13.

Fait à Marseille, le 26/03/2018.

Pour le préfet de région et par délégation,  
Pour la directrice et par délégation,  
L'adjointe à la cheffe d'unité évaluation  
environnementale

Delphine MARIELLE

